

Description des fonctions du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, créé durant les premiers mois du projet et formalisé lors de la première réunion générale à Murcia, en septembre 2006, est constitué d'un représentant par partenaire, plus un coordinateur général et un responsable financier de l'équipe du chef de file. Les trois pays tiers ont également un représentant permanent dans le Comité de Pilotage et sont invités aux réunions grâce à des frais communs du projet. Le Comité de Pilotage au complet se réunit en total trois fois durant la période du projet: au début, à la moitié et à la fin. Vu le nombre important de partenaires, des coordinateurs nationaux ont également été désignés pour faciliter les informations aux partenaires de leur pays (Italie et Malte ont été regroupés ainsi que les pays de la Rive Sud du bassin méditerranéen). La première tâche du Comité de Pilotage est de rédiger le Règlement Interne du projet. Ensuite, ses principales fonctions sont d'approuver les décisions techniques et les méthodologies communes élaborées durant le projet. De plus, les redistributions financières doivent également être approuvées par le Comité. Les modalités de fonctionnement de ce comité peuvent se résumer ainsi :

- toutes les décisions du comité de pilotage se délibèrent par consensus.
- lors de la réunion initiale du projet, un règlement interne est approuvé par tous les partenaires.
- 3 autres réunions du comité de pilotage sont ensuite prévues durant le projet.
- tous les plans d'actions sont discutés et approuvés par les participants durant les réunions.
- le comité de pilotage assume les travaux de coordination, de suivi et de validation des résultats.
- le comité de pilotage veille à la bonne communication entre les partenaires.
- le comité de pilotage contrôle le bon déroulement des activités et le respect des échéances.
- les modifications de la méthodologie initiale se font durant les réunions du comité de pilotage.
- le chef de file communique aux partenaires les décisions adoptées par le Comité de Programmation durant les réunions du comité de pilotage.
- tous les problèmes administratifs et financiers s'éclaircissent lors des réunions du comité.
- les réunions extraordinaires sont convoquées sur sollicitation d'au minimum trois partenaires.
- les membres du Comité de pilotage sont en contacts permanents via email, téléphones ou fax durant toute la durée du projet.